

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

Présents :

M. DEMEULDRE Alex, Conseiller-Président ;
M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre ;
MM. DUCARME F., POU CET M., LALMANT A., Echevins ;
Mme SCHEPERS M., Présidente du CPAS, à titre consultatif ;
MM. MEUNIER J., PETIT Chr., Mme WERION H., M. COLONVAL A., Mmes NICOLAS-
MICHIELS D., DENIS-DELHOYE N., BAUFFE M-P., CRENERINE M., DIDIER H., M. LEBEAU
M., Conseillers ;
M. PESTIAUX R., Directeur général ff.



1. **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09-11-2016** : Approbation.
2. **RENON DE M. CLAUDE KNOPS DE SA QUALITE DE SUPPLEANT A LA FONCTION DE CONSEILLER COMMUNAL** : Prise d'acte.
3. **PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DE M. MARC LEBEAU EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAL.**
4. **DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE** : Communication.
5. **BUDGET ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2017 DU CPAS** : Approbation.
6. **INTERSUD – A.G. DU 12/12/2016** : Approbation du point porté à l'ordre du jour.
7. **IPALLE – A.G. DU 14/12/2016** : Approbation des points portés à l'ordre du jour.
8. **IGRETEC – A.G. DU 20/12/2016** : Approbation des points portés à l'ordre du jour.
9. **A.I.E.S.H. – A.G. DU 20/12/2016** : Approbation des points portés à l'ordre du jour.
10. **A.I.E.S.H. – CESSION DES BIENS D'ECLAIRAGE PUBLIC AU PROFIT** : Décision à prendre.
11. **CONCESSION DE SERVICES PUBLICS – Installation et exploitation d'un réseau de bornes de rechargement pour véhicules électriques** : Adoption du cahier spécial des charges.
12. **CENTRE CULTUREL A SIVRY – Remplacement des châssis de la cafétéria** : Accord de principe, arrêt du cahier des charges et choix du mode de passation du marché.
13. **REFORME DES MAISONS DU TOURISME – PROJET DE LA « MAISON DU TOURISME DU PAYS DES LACS » - Projets de statuts, cotisation, contrat-programme** : Approbation et désignation de 2 représentants et suppléants.
14. **ACQUISITION DE BOIS SOUMIS DES VILLES DE THUIN ET DE CHIMAY** : Accord de principe.
15. **RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE** :
 - a) Synthèse du projet de Budget
 - b) Note sur la politique générale et financière de la commune
 - c) Situation de l'Administration et des affaires de la commune
16. **BUDGET COMMUNAL ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2017** : Arrêt.
17. **SUBVENTION COMMUNALE 2016 – Décisions des Collèges communaux des 5 et 24/10/2016 conformément à l'art. L1122-37 §2 du CDLD** : Prise de connaissance.
18. **MODIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE A MONTBLIART – Modification d'une partie du chemin n° 8 et déplacement d'une partie de l'assiette du sentier n° 30** : Accord de principe.
19. **ENSEIGNEMENT – MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT DE TRAVAIL** : Adoption.
20. **OCTROI D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE AUX MEMBRES EXTERIEURS DU JURY D'EXAMEN DE RECRUTEMENT** : Décision à prendre.

HUIS CLOS :

21. **PERSONNEL ENSEIGNANT – RATIFICATION DE DESIGNATIONS DE PERSONNEL TEMPORAIRE.**

22. PERSONNEL COMMUNAL – NOMINATION A TITRE DEFINITIF DE 3 EMPLOYES D'ADMINISTRATION DE NIVEAU D.4.

23. PERSONNEL COMMUNAL – ENGAGEMENTS : Prise de connaissance.



A l'unanimité (14 oui), l'urgence est demandée et acceptée en vue de débattre d'un point complémentaire (21b).

On passe à l'ordre du jour :

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09-11-2016 : Approbation.

Le procès-verbal du Conseil Communal du 09 novembre 2016 est approuvé par 14 oui.



**2. RENON DE M. CLAUDE KNOPS DE SA QUALITE DE SUPPLEANT A LA FONCTION DE CONSEILLER COMMUNAL :
Prise d'acte.**

Vu la lettre du 18 octobre 2016 par laquelle Madame Annie DEBRUXELLES fait part de son intention de renoncer à son mandat de Conseillère communale ;

Considérant que, conformément à l'article L1122-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.), notre Conseil communal, en séance du 9 novembre 2016, a accepté à l'unanimité la démission de Madame Annie DEBRUXELLES de son mandat de Conseillère Communale ;

Considérant que Monsieur Claude KNOPS est le suppléant arrivant en ordre utile sur la liste SIRA à laquelle appartenait Madame Annie DEBRUXELLES;

Considérant la lettre du 29 novembre par laquelle M. Claude KNOPS fait part de sa volonté de se désister en tant que Conseiller communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;

Vu les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, et notamment l'article 16 ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1er – d'accepter le désistement de M. Claude KNOPS de son mandat de Conseiller communal

Article 2 – De notifier la présente décision à M. Claude KNOPS.



3. PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DE M. MARC LEBEAU EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAL.

Vu la lettre du 18 octobre 2016 par laquelle Madame Annie DEBRUXELLES fait part de son intention de renoncer à son mandat de Conseillère communale ;

Considérant que, conformément à l'article L1122-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.), notre Conseil communal, en séance du 9 novembre 2016, a accepté à l'unanimité la démission de Madame Annie DEBRUXELLES de son mandat de Conseillère Communale ;

Considérant que Monsieur Claude KNOPS est le suppléant arrivant en ordre utile sur la liste SIRA à laquelle appartenait Madame Annie DEBRUXELLES;

Considérant le désistement en date du 8 décembre 2016 de M. Claude KNOPS en tant que Conseiller communal ;

Considérant dès lors que M. Marc LEBEAU est le suppléant suivant en ordre utile sur la liste SIRA ;

Considérant qu'après vérification des pouvoirs du suppléant préqualifié, il appert qu'il répond aux conditions d'éligibilité et ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité ;

DECIDE de valider les pouvoirs de Monsieur Marc LEBEAU et de l'inviter à rejoindre immédiatement les bancs du conseil et à prêter le serment prescrit par l'article L1126-1 du C.D.L.D.

Monsieur Marc LEBEAU prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge » et est installé dans ses fonctions de membre du Conseil communal.



4. DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE : Communication.

- Arrêté Ministériel du Ministre wallon du bien-être animal, Carlo DI ANTONIO, du 30/11/2016, octroyant un subside de 430 € pour l'acquisition d'un lecteur de puce électronique destiné à la vérification de l'identification des animaux.
- Notification d'octroi par la SPW – DGO1, Direction des Infrastructures sportives, d'une subvention de 5.528 € htva destinée à des travaux de placement d'un filet pare-ballon et de racks vélos sur le site du Haras à Sivry.



5. BUDGET ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2017 DU CPAS : Approbation.

Vu la circulaire budgétaire du 30/06/2016 relative à l'élaboration des budgets des Communes et des CPAS de la Région wallonne pour l'année 2017;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général sur la Comptabilité Communale et l'article 87 de la loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976 rendant celui-ci applicable aux Centres Publics d'Action Sociale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adaptant le règlement général de la comptabilité aux Centres Publics d'Action Sociale ;

Considérant qu'en date du 22/11/2016, le Conseil de l'Action Sociale a arrêté, à l'unanimité, le budget ordinaire et extraordinaire 2017 du C.P.A.S. ;

Vu l'article 26bis, §1, 1° de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;

Vu l'avis favorable du comité de concertation Commune/C.P.A.S. du 16/11/2016 ;

Vu la note de politique générale du C.P.A.S. présentée par Madame Magali SCHEPERS, Présidente du Centre Public d'Action Sociale ;

Vu l'article 88 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 relatif à l'arrêt du Budget et à son approbation par le Conseil Communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

· d'approuver le budget 2017 du C.P.A.S. qui présente :

à l'ordinaire : un résultat général recettes/dépenses en équilibre 2.219.025 ,54-EUR avec une intervention communale de 700.000-EUR

à l'extraordinaire : un résultat général recettes/dépenses en équilibre de 10.000,00-EUR.

· de transmettre la présente délibération au C.P.A.S. pour disposition.



6. INTERSUD – A.G. DU 12/12/2016 : Approbation du point porté à l'ordre du jour.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale INTERSUD ;

Vu le décret du 19 juillet 2006 (Moniteur Belge du 23 août 2006) remplaçant les articles 1 à 34 du décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes, notamment l'article L1523-12, §1^{er} du CDLD ;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentants la majorité du Conseil communal ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 28/03/2013 désignant les cinq délégués à l'assemblée générale de l'intercommunale INTERSUD ;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune à l'Assemblée générale ordinaire d'INTERSUD du 12 décembre 2016 ;

Considérant que conformément à l'article L1523-12 du CDLD, chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient ; que les délégués de chaque

commune, et le cas échéant, de chaque province, rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil ;

Considérant toutefois qu'en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause ;

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressé par l'intercommunale ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1er. - D'approuver le point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'INTERSUD du 12 décembre 2016 qui nécessite un vote, à savoir :

1. Approbation du plan stratégique 2017-2019 d'INTERSUD

Article 2- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

Article 3- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 4- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale INTERSUD



7. IPALLE – A.G. DU 14/12/2016 : Approbation des points portés à l'ordre du jour.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale IPALLE ;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune à l'Assemblée générale d'IPALLE du 14 décembre 2016;

Que le Conseil doit se prononcer sur le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressé par l'intercommunale ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1. - D'approuver le point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IPALLE du 14 décembre 2016 qui nécessite un vote.

Article 2. -D'approuver l'ordre du jour dont le point concerne :

- I. Approbation du plan stratégique 2017-2018-2019

Article 3- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 2 ci-dessus.

Article 4- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 5- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IPALLE.



8. IGRETEC – A.G. DU 20/12/2016 : Approbation des points portés à l'ordre du jour.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale IGRETEC ;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune à l'Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 20 décembre 2016 ;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressés par l'intercommunale ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1. - D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 20 décembre 2016 qui nécessitent un vote.

Article 2. -D'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

- I. Affiliations / Administrateurs ;
- II. Modification statutaire
- III. Dernière évaluation du Plan stratégique 2014-2016- et plan stratégique 2017-2019

Article 3- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

Article 4.- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 5.- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IGRETEC.



9. A.I.E.S.H. – A.G. DU 20/12/2016 : Approbation des points portés à l'ordre du jour.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale AIESH;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune à l'Assemblée générale de l'AIESH du 20 décembre 2016 ;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressé par l'intercommunale ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1. - D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'AIESH du 20 décembre 2016 qui nécessitent un vote.

Article 2. -D'approuver l'ordre du jour dont les points concernent :

- IV. Désignation des scrutateurs et vérification des parts sociales représentées
- V. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2016
- VI. Lecture de l'approbation de la Région wallonne- tutelle sure les comptes de l'exercice 2015 de l'intercommunale
- VII. Fixation des jetons de présence, des rémunérations du Président, Vice-Président et membres du comité de Gestion et des émoluments du commissaire-réviseur pour l'exercice 2016
- VIII. Rapport du Conseil d'Administration – Plan stratégique 2017-2019- proposition budgétaire-Plan d'adaptation 2017-2021
- IX. Modifications statutaires de l'AIESH
 - Modification de l'objet social
 - Augmentation de capital par apport en nature

Article 3- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

Article 4.- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 5.- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale AIESH.



10. A.I.E.S.H. – CESSION DES BIENS D'ECLAIRAGE PUBLIC AU PROFIT : Décision à prendre.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L 1122-10 à 29, L 1122-30, L 1222-1, L1124-40, 3°, L 1512-3 et L 1523-2 ;

Vu le Code des sociétés, spécialement son article 423 ;

Vu la délibération, de ce jour, portant approbation des points figurant à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale de l'intercommunale AIESH de ce 20 décembre 2016 ;

Considérant qu'aux termes de la modification statutaire envisagée de l'intercommunale AIESH, il est envisagé de confier à cette intercommunale, la mission complémentaire suivante :

« l'étude, l'installation et l'exploitation de services publics d'éclairage public, y compris décoratif, en ce compris les prestations d'entretien, préventif et curatif, normal et spécial, telles que définies par l'arrêté du gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée au gestionnaire de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, l'approvisionnement électrique des points d'éclairage public, le renouvellement et l'extension des installations existantes, en ce compris les missions d'études et de financement qui y sont liées ».

Que ces modifications statutaires se traduisent par la création d'un « Capital E » correspondant à la valeur du rachat, de la construction ou des modifications des réseaux d'éclairage public des communes affiliées au secteur e), arrêtée au 17 novembre deux mille seize ;

Que des parts « E » seront émises et souscrites par chacun des associés affiliés au point e) de l'objet social ;

Que ces parts « E » ont une valeur de 100 € (cents euros) chacune ;

Que ces parts « E » ne donneront pas lieu à l'octroi d'une participation complémentaire aux bénéficiaires mais l'intercommunale s'engage à prendre en charge, dans les limites fixées aux statuts, les travaux d'investissement et les consommations énergétiques relatives aux points d'éclairage public cédés ;

Vu la réunion de présentation du 24 octobre 2016 ;

Considérant que la Commune doit faire apport de ses points d'éclairage public et potelets au capital de l'AIESH ;

Qu'à cet égard le Collège communal a souhaité obtenir des réponses à une série de questions de manière à permettre une décision en toute connaissance de cause concernant l'apport projeté ;

Qu'une réponse à été donnée et confirmée par mail du 20 novembre 2016 ;

Vu l'inventaire des points d'éclairage public et les potelets de la Commune de Sivry-Rance, à céder en propriété ;

Vu le rapport d'estimation établi par Monsieur Sohet, réviseur d'entreprise en date de ce 17 novembre 2016, au montant de 268.995 € concernant l'ensemble des points d'éclairage public de la Commune de Sivry-Rance;

Considérant qu'en cas d'investissement sur l'éclairage public par une des communes, le nombre de part E sera revu chaque année ;

Vu l'avis de légalité donné par M. Charles VANROSSOME, Directeur financier, en date du 30 novembre 2016 et libellé comme suit : « Avis favorable »

PAR CES MOTIFS ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

SUR LA PROPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

D'apporter en nature au capital de l'AIESH, l'ensemble des points d'éclairage public et potelets de la Commune de Sivry-Rance, tels que repris à l'inventaire susvisé, pour le prix **de 268.995 €**, et portant sur :

Type de Luminaire	Nbre	Montant
HGbp	928	185.600,00
HGhp	126	25.200,00
LED	2	760,00
IM	12	1.950,00
IC	11	715,00
Vapeur mercure	1	40,00
Halogènes	2	130,00
Potelets	78	54.600,00
	-----	-----
TOTAL	1.082 lampes	268.995,00

Un exemplaire signé de cet inventaire sera joint à l'acte authentique de cession à recevoir par les MM. Pascal Terwagne et Vincent Maillard, Notaires, instrumentant à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2016.

Cet apport en nature sera rémunéré par l'émission de parts « E », entièrement libérées, par l'intercommunale AIESH et correspondant à la valeur des biens apportés, soit 6.965 parts « E » d'une valeur nominale de 100€.

Article 2 :

Dans le cadre de l'apport visé au point 6.2. de l'ordre du jour de l'assemblée de l'AIESH qui se tiendra le 20 décembre 2016, les délégués qui représenteront la commune à cette assemblée sont spécialement mandatés aux fins d'effectuer dans les conditions proposées ledit apport pour compte de cette dernière.

Article 3 :

L'apport en nature visé à l'article 1er est conditionné :

-à l'approbation, par l'assemblée générale de l'AIESH et dans les conditions de majorité requises, des modifications statutaires proposées et de l'émission de parts « E ».

-à l'absence d'annulation ou d'improbation par l'autorité de tutelle, dans le délai qui lui est imparti des délibérations communales et de l'intercommunale statuant sur les modifications statutaires susvisées et sur les modalités de l'apport en nature.



11. CONCESSION DE SERVICES PUBLICS – Installation et exploitation d'un réseau de bornes de rechargement pour véhicules électriques : Adoption du cahier spécial des charges.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, spécialement ses articles L 1122-13-17-20-24 alinéa 2 – 26-27 et L 1122-30 et L 1222-1 ;

Considérant que la Commune de Sivry-Rance est affiliée à l'intercommunale AIESH, en qualité de gestionnaire de réseau distribution électrique ;

Considérant qu'il apparaît opportun pour la Commune de Sivry-Rance de mettre en place des bornes de rechargement pour véhicules électriques (vélos et voitures) ainsi que l'exploitation de services connexes de location de véhicules électriques (vélos et voitures), en libre service et accessibles au public en vue de favoriser la mobilité douce sur son territoire et de contribuer, de cette manière, à la diminution des émissions de carbone ;

Considérant que la Commune entend ainsi contribuer, à son niveau, à la réalisation des principes dégagés par le protocole de KYOTO, ainsi que par le Plan d'Actions Locales-Energie et par la Convention des Maires signée par la Commune en octobre 2009;

Considérant que l'option retenue au travers du cahier spécial des charges est de prévoir la conclusion d'un contrat de concession de services publics, dès lors que, d'une part, aucune contrepartie ne sera exigée de l'administration communale relativement aux services prestés, cette contrepartie étant fournie exclusivement par les usagers et dès lors que, d'autre part, l'intégralité du risque économique et financier lié auxdites prestations de service sera assumée par le concessionnaire, à l'exclusion de la commune ;

Considérant que les concessions de services publics doivent toutefois être passées selon les principes d'égalité de traitement et de transparence ;

Qu'il convient par conséquent d'approuver les dispositions figurant au cahier spécial des charges prévoyant le recours à la publication d'un avis d'appels à intérêts en vue de la conclusion d'une telle convention ;

Considérant par ailleurs qu'il convient de prévoir au travers des conditions du cahier spécial des charges des conditions précises à charge du concessionnaire en terme de qualité des services attendus d'égalité des usagers et d'occupation du domaine public communal ;

Considérant que s'agissant d'une concession de services publics, il reviendra au Conseil communal de désigner ledit concessionnaire après négociation et adaptation éventuelle de son offre aux conditions stipulées audit cahier spécial des charges ;

Considérant que la délégation de gestion envisagée apparaît indispensable, compte tenu de l'innovation technologique des services, de leur préfinancement et de leur gestion lesquels justifient le recours à un partenariat public privé au travers de la concession de services publics projetée;

Qu'il convient également de fixer les critères de sélection qualitative des soumissionnaires outre le critère d'attribution prévu audit cahier des charges ;

PAR CES MOTIFS,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

SUR LA PROPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL,

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} : D'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'octroi de concession de services publics ayant pour objet l'installation et l'exploitation d'un réseau de bornes de rechargement pour véhicules électriques ou hybrides (vélos et automobiles) et la location de vélos et voitures électriques, accessibles au public, sur le territoire de la Commune de Sivry-Rance.

Ce cahier des charges fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : De charger le Collège communal de mettre en œuvre la présente délibération, conformément aux dispositions de la procédure décrite aux articles 5 à 10 dudit cahier spécial des charges.

Article 3 : De transmettre la présente délibération et le cahier spécial des charges à l'autorité de tutelle.



12. CENTRE CULTUREL A SIVRY – Remplacement des châssis de la cafétéria : Accord de principe, arrêt du cahier des charges et choix du mode de passation du marché.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, § 1, 1^o a (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, § 3 ;

Considérant le cahier des charges N° cclsr châssis cafeteria relatif au marché "Centre culturel local de Sivry-Rance: Remplacement de châssis de la cafétéria" établi par le Service Environnement ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 14.700,00 € hors TVA ou 17.787,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 762/724-54 (n° de projet 20160049) et sera financé par FRE ;

Considérant que l'avis de légalité du directeur financier n'est pas exigé ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1^{er} – D'émettre un accord de principe sur le marché relatif à : Centre culturel local de Sivry-Rance: Remplacement de châssis de la cafétéria

ART. 2 – D'approuver le cahier des charges N° cclsr châssis cafeteria et le montant estimé du marché "Centre culturel local de Sivry-Rance: Remplacement de châssis de la cafétéria", établis par le Service Environnement. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 14.700,00 € hors TVA ou 17.787,00 €, 21% TVA comprise.

ART. 3 – De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ART. 4 – De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 762/724-54 (n° de projet 20160049).



13. REFORME DES MAISONS DU TOURISME – PROJET DE LA « MAISON DU TOURISME DU PAYS DES LACS » - Projets de statuts, cotisation, contrat-programme : Approbation et désignation de 2 représentants et suppléants.

Vu la délibération du Conseil communal du 12 mai 2016 approuvant le projet de fusion de la Maison du Tourisme de la Botte du Hainaut et de la Maison du Tourisme de la Vallée des Eaux Vives ;

Considérant la réunion plénière de l'ensemble des communes concernées par la « Maison du Tourisme du Pays des Lacs » du 5 octobre 2016, lors de laquelle le projet de statuts a été arrêté ;

Considérant que la cotisation annuelle a été fixée à 0,26 €/habitant, en cette même séance ;

Considérant la note de la réunion du 10 octobre 2016, en présence des représentants des cinq communes de la Botte du Hainaut, envoyée à tous les partenaires le 14 octobre 2016 ;

Vu l'absence de réponse à cette note ;

Vu l'absence de contact depuis le 14 octobre 2016, malgré le courrier de rappel envoyé à Madame Goffinet, le 4 novembre dernier ;

Vu l'absence de concertation avant l'envoi aux communes des dispositions à valider en conseil communal ;

Etant donné que le budget actuel ne reprend pas les propositions de la note ;

Vu que le budget doit faire l'objet de concertation avant d'être présenté pour validation ;

Attendu que la Maison du Tourisme de la « Botte du Hainaut » s'est engagée à céder 20 points APE ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1. – D'approuver les projets de statuts de la « Maison du Tourisme du Pays des Lacs ».

Article 2. – D'approuver la cotisation annuelle de maximum 0,26 €/habitant et de porter le montant au budget 2017.

Article 3. – D'approuver le contrat programme en adéquation avec l'article 2 à l'exception des points concernés par les projets « Forêt du Pays de Chimay » et « Leader ».

Article 4. – De désigner l'échevin du tourisme, en la personne de M. POU CET Michel, de 2 représentants, M. GATELIER Jean-François et Mme NICOLAS Dominique et des 2 suppléants, MM. LALMANT Alain et LEBEAU Marc, suivant la clé D'Hondt à l'assemblée générale de la Maison du Tourisme du Pays des Lacs.



14. ACQUISITION DE BOIS SOUMIS DES VILLES DE THUIN ET DE CHIMAY : Accord de principe.

M. André COLONVAL, Conseiller communal, en sa qualité de chef de groupe SIRA, demande une suspension de séance qui est acceptée.

La séance reprend.

Attendu que le Collège communal a appris d'une façon informelle que les Communes de Thuin et de Chimay seraient susceptibles de mettre en vente une partie de leurs propriétés forestières ;

Considérant que pour ce qui est des bois communaux de la Ville de Chimay, il s'agit de ± 150 à 200 Ha proches du Bois Massart, propriété boisée appartenant à Sivry-Rance et située sur le territoire de Chimay ;

Considérant qu'en ce qui concerne la Ville de Thuin, il s'agit d'un bloc d'un seul tenant de 173 Ha 71 a 23 ca situé sur le territoire de Sivry-Rance (section de Rance) ;

Considérant que ces futurs investissements, outre le fait de l'augmentation du patrimoine forestier communal, seraient un des éléments de concrétisation de notre volonté de développer à l'avenir une filière bois complète ;

Attendu que les deux communes concernées ont été informées par courrier de notre intérêt potentiel de réaliser de telles acquisitions ;

Considérant que le Conseil Communal de Thuin, en séance du 29 septembre 2015 a marqué, à l'unanimité, un accord de principe sur cette opération et a décidé de solliciter une expertise auprès du Département de la Nature et des Forêts (DNF) et d'un expert indépendant ;

Considérant que l'ensemble des propriétés boisées concernées sont soumises au régime forestier et donc, à priori, ne peuvent être cédées qu'à un autre pouvoir public ;

Attendu qu'une dépense d'un million d'euros, couverte par emprunt, a été inscrite au Budget Extraordinaire 2017 ;

Considérant qu'au vu des statistiques des années antérieures obtenues, les charges de cet emprunt, tant en capital qu'en intérêts, pourraient être couvertes pour l'essentiel par les revenus des ventes de coupes de bois (futaie et taillis), ainsi que sur le produit des locations de chasse ;

Considérant les Services Techniques communaux « Cellule Forêt » pourraient faire face tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau du matériel d'exploitation à ces augmentations de superficie boisée communales ;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, PAR 14 OUI ET 1 ABSTENTION :

ART. 1 – Du principe d’acquérir, d’une part, 150 à 200 Ha de bois appartenant à la Ville de Chimay, sis à proximité du Bois Massart sur le territoire de Chimay, et d’autre part, de 173 Ha71 a 23 ca situés sur le territoire de Sivry-Rance (section de Rance) dénommé « Bois de la Ville de Thuin »;

ART. 2 – Cette procédure d’acquisition ne pourra se poursuivre qu’après acceptation par le Conseil Communal des estimations qui seront proposées par les deux communes venderesses et des autorisations et approbations requises de nos Autorités de Tutelle.

M. André COLONVAL justifie son abstention par le fait qu’il n’y avait pas de documents dans les pièces consultables et espère que les prévisions budgétaires annoncées se réaliseront.



15. RAPPORT SUR L’ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE :

a) Synthèse du projet de Budget

b) Note sur la politique générale et financière de la commune

c) Situation de l’Administration et des affaires de la commune

Vu l’article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le COLLEGE COMMUNAL présente, au Conseil communal, le rapport accompagnant le projet de budget de l’exercice 2017.

I - SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET

I - SERVICE ORDINAIRE

RECETTES		DEPENSES	
	En €		En €
Fonds	1.670.097,00	Personnel	2.635.512,53
Taxes et redevances	534.015,00	Fonctionnement	907.503,36
IPP- PI - CA véhicules	2.288.546,64	Transfert	2.146.364,61
Subventions Fonctionnement	213.575,01	Dettes	536.005,35
Autres recettes	1.708.213,80	Prélèvement	
Total :	6.414.447,45	Total :	6.225.385,85

Boni exercice propre : € 189.061,60

BONI GENERAL (exercice propre + exercices antérieurs) : € 257.913,15

Valeur d’un centime additionnel Précompte immobilier : 315,01 €

Valeur d’un % impôt personnes physiques : 150.277,93 €

II - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Montant global des dépenses (exercice propre + exercices antérieurs) : 5.923.339,17 €

Ventilation des voies et moyens

Fonds de réserve extraordinaire	1.412.668,84
Emprunts	1.631.434,99
Subsides	2.879.235,34

BONI GENERAL : 2.229.651,98 €

II - NOTES SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Note sur la politique générale et financière de la commune.

A 257.913,15€, le Boni général récupère son niveau de 2012 suite à un boni à l’exercice propre de 189.061,60€ et au compte 2016 à venir. C’est d’autant plus notable que ces deux dernières années, nous avons à la fois payé la dotation à la zone incendie ZOHE (€ 241.835,91) et les dernières cotisations à la Province du Hainaut. Le solde net payé à celle-ci ces 2 dernières années s’élève à 197.318,65€. A partir de l’exercice 2019, il en sera fini de payer des cotisations à la Province, seule la dotation à la ZOHE persistera.

Au niveau des dépenses de transfert, nous pouvons également remarquer la stabilisation des dotations de la police et des déchets, tandis que celle du CPAS s’élève cette année à 700.000€ et qu’une dotation supplémentaire de 16.000€ à la bibliothèque est prévue, lui permettant, nous l’espérons, d’être reconnue par la Fédération Wallonie Bruxelles. En dix ans, ces dépenses pour lesquelles la commune n’a pas toujours la maîtrise, ont augmenté de plus de 76%, et pèsent pour plus d’un tiers dans le budget communal.

Le poids de la dette, quant à elle, diminue encore et ne représente plus que 8,61% contre 14,09% en 2006. Nous remboursons cette année 536.005,35€. Cette dette qui fait un bond important, augmentant de plus de 20%, à 7.131.163,15€. La raison principale de cette augmentation est la volonté du Collège d’acheter le « Bois de la Ville de Thuin », se trouvant sur notre territoire, et qui augmentera de plus de 175 ha nos propriétés boisées. Cette opération sera autofinancée par l’apport de recettes supplémentaires des forêts et permettra d’envisager de futurs emplois liés aux métiers du bois.

Les dépenses du personnel restent stables, à 2.019.144,79€ (coûts nets). En 10 ans, si elles ont augmenté de 48% en chiffres bruts, leur poids par rapport à l’évolution des dépenses communales n’est passé que de 38,94% à 42,33% et est compensée par la diminution des frais de fonctionnement qui représentent actuellement 14,58% des dépenses totales.

Au rayon des recettes, si l’évolution sur 10 ans est importante (+48,8%), cela concerne essentiellement certaines recettes dites de transfert au rang duquel on retrouve le fonds des communes à 1.703.136,00€ (+71,30% en 10 ans) et les impôts et taxes à 2.822.561,64€ (+57,39%), venant compenser les diminutions des recettes de « dette » (dividendes) qui n’existent pratiquement plus (1,51% du budget) alors qu’elles représentaient 10,91% en 2006.

Enfin, au niveau des investissements, on notera la volonté du Collège de continuer sur la voie de l’amélioration des bâtiments et routes de notre commune, de veiller sans cesse à investir dans les nouvelles technologies permettant de diminuer nos coûts énergétiques, d’embellir et rénover le petit patrimoine, et enfin, de préparer des investissements d’ampleur tels la Maison de village de Grandrieu et le Pôle sportif de Sivry.

Michel Poucet
Echevin des finances

III - RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2017

ETAT-CIVIL ET POPULATION

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	21/11/2016
Nombre de naissances	63	38	51	62	45	50	55	41	58	44	49	45	28
Nombre de décès	48	58	53	75	57	55	53	53	43	47	59	60	39
Nombre de mariages	13	11	23	20	19	18	19	10	19	10	18	17	12
Nombre de divorces	11	12	11	9	17	13	10	12	4	15	11	2	13
Nombre d'adoption	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Nombre de séparation corps et biens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Nbre acquisition nationalité belge	0	3	6	2	1	3	1	1	2	1	0	0	0
Nombre de naturalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MIGRATION DE LA POPULATION

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	21/11/2016
Nombre de sorties				321	329	309	243	283	299	266	253	244	160
Nombre d'entrées				346	359	376	413	361	320	238	285	255	211

EVOLUTION DE LA POPULATION

31/12/1997	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
4549	4521	4505	4495	4529	4540	4590	4607	4597	4685
31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	21/11/2016
4714 H : 2344 / F : 2370	4736 H : 2357 / F : 2379	4758 H : 2387 / F : 2371	4883 H : 2435 / F : 2448	4925 H : 2453 / F : 2472	4906 H : 2431 / F : 2475	4899 H : 2438 / F : 2461	4855 H : 2392 / F : 2463	4867 H : 2413 / F : 2454	4837 H : 2395 F : 2442

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR COMMUNE

	SIVRY	RANCE	GRANDRIEU	MONTBLIART	SAUTIN	S/ST/GERY	TOTAL
Au 31/12/2003	1564	1545	573	347	442	119	4590
Au 31/12/2004	1553	1541	603	345	447	118	4607
Au 31/12/2005	1560	1555	579	350	435	118	4597
Au 31/12/2006	1573	1585	612	343	448	124	4685
Au 31/12/2007	1593	1591	615	343	439	132	4713
Au 31/12/2008	1606	1625	592	340	439	134	4736
Au 31/12/2009	1617	1645	597	333	426	140	4758
Au 31/12/2010	1665	1667	615	357	435	144	4883
Au 31/12/2011	1646	1683	644	351	452	149	4925
Au 31/12/2012	1647	1697	626	350	437	149	4906
Au 01/11/2013	1664	1673	636	338	427	140	4878
Au 31/12/2014	1625	1678	626	332	447	147	4855
Au 31/12/2015	1621	1722	632	317	438	137	4867
Au 21/11/2016	1613	1710	633	313	424	129	4837

ADMINISTRATION GENERALE

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL :

M. DEMEULDRE A., Conseiller-Président,

M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre,

M. DUCARME François, M. POU CET Michel, LALMANT Alain, Echevins,

Mme DEBRUXELLES Annie, M. MEUNIER Jérémy, M. PETIT Christian, Mme WERION Huguette, M. COLONVAL André, Mme NICOLAS-MICHELIS Dominique, Mme DENIS-DELHOYE Nadine, Mme BAUFFE Marie-Pierre, CRENERINE Micheline, DIDIER Huguette, Conseillers.

COMPOSITION DU COLLÈGE COMMUNAL :

M. GATELIER Jean-François, Bourgmestre, M. DUCARME François, M. POU CET Michel, M. LALMANT Alain, Echevins, Mme SCHEPERS Magali, Présidente CPAS.

COMPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL (NON COMPRIS LA POLICE ET L'ENSEIGNEMENT) AU 01/11/2016 :

Directeur général

M. GUILLAUME Jean-Jacques.

Chef de service d'administration

Mme MALCOTTE Josiane.

Employés d'administration

BERNARD Olivier, DEVALLEE Marie-France, DUPONT Marie-Claude, FOSTROY Anne, LALMANT Isabelle, MORMAL Magali, MOSTERT Isabelle, MOUSIN Christophe, NEE Michaël, ROBERT Laurent, TITECA Dominique, VANDERICKX Valérie, VERLY Ruddy, VINCENT Julie, DEJONGE Roxane, ROQUET Valérie, WATTE Chantal.

COMPOSITION DU PERSONNEL OUVRIER AU 01/11/2016 :

BARBENCON Magali, BEYLS Anthony, BOURGEOIS Vanessa, CLARO Maryline, CLARO Yohan, DAPVRIL Willy, DUEZ Philippe, DUMEUNIER Alain, DUMOULIN Jessica, GASPARD Nilda, GEHENIAUX Eric, GILLAIN René, GONDRY Audrey, HAINAUT Jean-Claude, HANOTIAU Pascal, HANOTIAU Stéphane, HONORE Guy, HONORE Thierry, JACQUART Dominique, JAUQUET Reinhard, JOLY Patrick, KNOPS Raphaël, KONINCKX Martine, LAFINEUR André, LEBRUN Josiane, LEGROS Christophe, MARY Christian, NAVEZ Nicolas, PETIT Raphael, RAVIGNON Christian, RIEGA Muriel, SOYEZ Miguel, TAILLEPIED Lindsay, TAMBOUR Maryline, URBANCZYK Albert, URBANCZYK Etienne, VAN DRIESSCHE José, WAROQUIER Philippe, VANDEWIELE Benoît.

PREVOYANCE SOCIALE

Composition du Conseil de l'Action Sociale :

Mme SCHEPERS Magali, Présidente,

Mme BERHIN Jocelyne, Mme BLONDELLE Corinne, Mme CHARDON Gabrielle, M. DENIS Bernard, Mlle DE ROECK Rosine, M. DUMOULIN Jacques, M. PECHEUR Blaise, M. VAN LAERE Jean-Claude, Conseillers.

Composition du personnel du C.P.A.S. au 01/12/2016 :

M. PESTIAUX Renaud, Directeur général,

BARBENCON Patrick, BRISSY Nicolas, CHARLIER Marie-Rose, CLEMENT Ingrid, DEFLORENNE Marie-France, DESORT Miguel, DORIGNAUX Marie, DRAUX Bernadette, GALLI Lisa, GROENNE Victoria-Line, HARDY Fabienne, HELIN Mélanie, LEBEAU Richard, LECHAT Pierre, LIMELETTE Thierry, LUST Christine, PESTIAUX Liliane, PETIT Delphine, POLIZZI Natacha, POU CET Christine, ROBAUX Janique, ROBERT Angélique, VAN QUAQUEBEKE Godelieve.

17 personnes en phase d'insertion sociale par le biais de l'article 60.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE :

Compte 2000(FB)	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008
16.489.476	434.803,11 €	409.961,11 €	394.870,76 €	422.301,45 €	457.705,00 €	480.939,00 €	402.000,00 €	440.000,00 €
Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Budget amendé 2016	Budget 2017
440.000,00 €	415.000,00 €	460.000,00 €	539.936,98 €	590.000,00 €	675.000 €	650.000 €	700.000 €	700.000 €

CULTE

NOM DES DESSERVANTS ET DU CLERGÉ ATTACHÉ AU CULTÉ PAROISSIAL :

SIVRY/GRANDRIEU/SAUTIN/MONTBLIART/RANCE : Abbé CAMBIER

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LES RECETTES DES FABRIQUES D'ÉGLISE :

	<u>MONTBLIART</u>	<u>RANCE</u>	<u>SAUTIN</u>	<u>SIVRY</u>	<u>GRANDRIEU</u>	<u>TOTAL</u>
Compte 1997	228.957 BEF	582.193 BEF	257.813 BEF	491.117 BEF		1.560.080 BEF
Compte 1998	246.384 BEF	666.905 BEF	303.615 BEF	471.913 BEF		1.738.817 BEF
Compte 1999	233.534 BEF	650.775 BEF	227.096 BEF	461.928 BEF		1.573.333 BEF
Compte 2000	7.920,62 €	16.089,53 €	6.709,98 €	10.199,78 €		40.919,91 €
Compte 2001	7.608,97 €	16.446,22 €	6.118,09 €	13.008,51 €		43.181,79 €
Compte 2002	9.301,26 €	16.631,95 €	8.373,18 €	13.318,46 €		47.624,85 €
Compte 2003	9.358,50 €	18.403,41 €	5.933,87 €	13.391,83 €		47.087,61 €
Compte 2004	9.329,28 €	15.083,99 €	9.137,96 €	12.558,75 €		46.109,98 €
Compte 2005	8.642,24 €	16.912,70 €	6.748,13 €	12.134,38 €		44.048,45 €
Compte 2006	7.749,52 €	17.084,32 €	7.053,60 €	15.708,78 €	5.098,37 €	52.694,59 €
Compte 2007	15.928,57 €	15.242,55 €	9.685,90 €	19.617,48 €	4.313,50 €	64.788,00 €
Compte 2008	8.853,57 €	16.362,49 €	8.331,66 €	19.450,72 €	6.112,50 €	59.110,94 €
Compte 2009	5.155,92 €	16.469,26 €	9.970,04 €	18.446,33 €	3.600,07 €	53.641,62 €
Compte 2010	5.476,06 €	17.917,67 €	9.576,26 €	16.745,73 €	3.547,76 €	53.263,48 €
Compte 2011	3.805,25 €	15.532,61 €	8.427,20 €	21.375,78 €	3.115,08 €	52.255,92 €
Compte 2012	5.899,42 €	17.760,37 €	8.170,32 €	19.521,97 €	2.562,45 €	53.914,53 €
Compte 2013	5.438,87 €	14.116,84 €	8064,57 €	14.868,98 €	4.152,20 €	46.641,46 €
Compte 2014	8.083,19 €	14.955,59 €	6.970,25 €	9.630,84 €	2.059,71 €	41.699,58 €
Compte 2015	6.089,88 €	14.260,40 €	6.922,05 €	6.674,48 €	665,45 €	34.612,26 €
Compte 2016	6.879,78 €	15.611,88 €	6.192,29 €	11.733,96 €	0,00 €	40.417,91 €
Budget 2017	7.256,43 €	12.193,79 €	7.191,88 €	16.438,44 €	2.166,61 €	45.247,15 €

SEPULTURES

NOMBRE DE SÉPULTURES ET DE CONCESSIONS ACCORDÉES AU COURS DES ANNÉES ÉCOULÉES :

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
15	14	21	15	13	14	19	15	28	16	23	21	32	24

	PRODUIT BRUT DES CONCESSIONS	PRODUIT BRUT DES CAVEAUX	PRODUIT BRUT DES COLUMBARIUMS
Compte 1999	185.000 fb	550.000 fb	60.000 fb
Compte 2000	230.000 fb	451.000 fb	100.000 fb
Compte 2001	2.354,99 €	6.544,39 €	495,79 €

Compte 2002	3.977 €	10.978 €	2.480 €
Compte 2003	3.100 €	8.624 €	2.480 €
Compte 2004	3.472 €	8.252 €	0,00 €
Compte 2005	5.580 €	12.762 €	992 €
Compte 2006	4.092 €	8.004 €	1.488 €
Compte 2007	1.984 €	9.466 €	992 €
Compte 2008	2.480 €	9.268 €	1.488 €
Compte 2009	2.356 €	9.764 €	1.984 €
Compte 2010	3.348 €	9.670 €	1.488 €
Compte 2011	4.836 €	12.634 €	4.464 €
Compte 2012	2.604 €	7.310 €	1.984 €
Compte 2013	4.648 €	10.540 €	3.600 €
Compte 2014	5.200 €	9.100 €	2.400 €
Compte 2015	6.600 €	18.200 €	2.400 €
Budget 2016	6.000 €	14.000,00 €	3.000 €
Budget 2017	6.000 €	14.000 €	3.000 €

~~~~~

**FINANCES**

**1. SITUATION COMPTE COMMUNAL 2015**

|                                  | +/-                   | Service ordinaire | Service             |
|----------------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| Droits constatés au profit de la |                       | 6.297.657,00      | 4.144.416,28        |
| Non-valeurs et irrécouvrables    | -                     | 100.154,17        | 0                   |
| Droits constatés nets            | =                     | 6.197.502,83      | 4.144.416,28        |
| Engagements des dépenses         | -                     | 6.329.067,74      | 1.712.369,58        |
| <b>Résultat budgétaire :</b>     | =                     |                   |                     |
|                                  | Excédent budgétaire : |                   | <b>2.432.046,70</b> |
|                                  | Déficit budgétaire :  | <b>131.564,91</b> |                     |
| Engagements des dépenses         |                       | 6.329.067,74      | 1.712.369,58        |
| Imputations comptables des       | -                     | 6.175.442,51      | 1.098.393,01        |
| Engagements à reporter :         | =                     | 153.625,23        | 613.976,57          |
| Droits constatés nets            |                       | 6.197.502,83      | 4.144.416,28        |
| Imputations                      | -                     | 6.175.442,51      | 1.098.393,01        |
| <b>Résultat comptable :</b>      | =                     |                   |                     |
|                                  | Excédent comptable :  | <b>22.060,32</b>  | <b>3.046.023,27</b> |
|                                  | Déficit comptable :   |                   |                     |

| Comptabilité générale : | Compte de résultats |               |
|-------------------------|---------------------|---------------|
|                         | Produits            | 6.984.664,27  |
|                         | Charges             | 7.407.783,54  |
|                         | Résultats :         | 423.119,27    |
|                         |                     |               |
|                         | <b>Bilan</b>        |               |
|                         | Total bilantaire    | 41.995.148,46 |

**Enumération des taxes et taux appliqués au compte 2015**

Droits constatés nets

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Collecte et traitement déchets ménagers : isolé 75 €/ménage 150 €                        | 276.655,00 € |
| Redevance intervention Services Communaux en matière de propreté publique et d'affichage | 0,00 €       |
| Taxe sur inhumations, dispersion des cendres (375 €)                                     | 375,00 €     |
| Redevance exhumations (simple : 250 € - complexe : 500 €)                                | 250,00 €     |
| Redevance sur délivrance sacs payants (1 €/sac)                                          | 80.048,94 €  |
| Taxe distribution gratuite des écrits publicitaires                                      | 26.414,41 €  |
| Taxe de séjour (40 €/lit)                                                                | 1.960,00 €   |
| Taxe sur les agences bancaires (430 € par poste de réception)                            | 6.020,00 €   |
| Droits d'emplacement sur les marchés : 0,50 € le m <sup>2</sup>                          | 0,00 €       |
| Taxe sur terrains de camping                                                             | 80,00 €      |
| Taxe sur parcelles non bâties dans un lotissement non périmé                             | 18.700,00 €  |
| Taxe sur pylônes et mâts pour antennes GSM (additionnelle)                               | 47.520,00 €  |
| Taxe sur les secondes résidences (500 € hors camping / 90 € camping)                     | 44.940,00 €  |
| Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés, inachevés, les taudis (180 €/mètre de façade)    | 16.500,00 €  |
| Taxe sur les dépôts de mitrailles et véhicules usagés                                    | 1.626,20 €   |

|                                                      |                       |
|------------------------------------------------------|-----------------------|
| Précompte immobilier : taux 2800                     | 782.388,89 €          |
| Impôt personnes physiques : taux 8,8 %               | 895.317,51 €          |
| Décimes additionnels taxe véhicules automobiles      | 87.773,39 €           |
| Taxe sur les permis de chasse et port d'armes        | 295,62 €              |
| Compensation de l'exonération du P.I. en Natura 2000 | 2.599,14 €            |
| <b>TOTAL en € :</b>                                  | <b>2.289.464,10 €</b> |

**Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2013 :**

|                                                                  |                     |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Achat matériaux de voirie                                        | 50.000,00 €         |
| Achat de tarmac                                                  | 25.000,00 €         |
| Plac. éclairage public rue Martinsart jusqu'aux Voies de Renlies | 53.440,00 €         |
| Libération parts sociales - Igretec                              | 30.434,99 €         |
| Droit de tirage des voiries communales                           | 40.000,00 €         |
| Travaux extraordinaire de voirie                                 | 60.000,00 €         |
| Achat véhicule service travaux                                   | 30.500,00 €         |
| Achat lame de déneigement                                        | 5.680,95 €          |
| Achat sableuse                                                   | 4.174,50 €          |
|                                                                  | 17.059,94 €         |
|                                                                  | 14.756,92 €         |
| Egouttage Noir Aigle & Chauffour                                 | 141.857,00 €        |
| Plans trottoirs                                                  | 113.000,00 €        |
| Réparation clochers Eglises de Montbliart et Sautin              | 27.000,00 €         |
| Achat véhicule voirie                                            | 14.500,00 €         |
| Achat tarmac                                                     | 10.000,00 €         |
| Trx. de stabilité et mise en conformité école de Sautin          | 15.000,00 €         |
| <b>Total en € :</b>                                              | <b>652.404,30 €</b> |

**Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2014 :**

|                                         |                     |
|-----------------------------------------|---------------------|
| Achat matériaux de voirie               | 75.000,00 €         |
| Trx. voirie agricole - rue de Coméries  | 60.752,00 €         |
| Achat maison ancienne gendarmerie       | 105.400,00 €        |
| Libération parts sociales - Igretec     | 30.434,99 €         |
| Bardage école de Sautin                 | 9.725,57 €          |
| Trx. entretien extraordinaire de voirie | 72.000,00 €         |
| Achat et placement de caveaux           | 22.433,40 €         |
| <b>Total en € :</b>                     | <b>375.745,96 €</b> |

**Liste des emprunts contractés au cours de l'année 2015 :**

|                                                   |                     |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| PIC 2013-2016 (phase I)                           | 102.000,00 €        |
| Achat sableuse à sec                              | 4.460,67 €          |
| Achat matériaux de voirie                         | 60.000,00 €         |
| Réfection chemin accès TTCF                       | 25.000,00 €         |
| Construction préaux école communale de Rance      | 12.926,41 €         |
| Espace multisports extérieur - Sivry              | 18.000,00 €         |
| Aménagement des abords du H.O. Rance              | 11.102,96 €         |
| Eglise de Sivry - Réfection toiture               | 50.000,00 €         |
| Achat caveaux et columbarium                      | 23.333,57 €         |
| IGRETEC - libération parts sociales               | 30.434,99 €         |
| CRAC - règlement contentieux Belgacon/Connectimmo | 37.416,57 €         |
| <b>Total en € :</b>                               | <b>374.675,17 €</b> |

**Liste des emprunts à contracter au cours de l'année 2016 :**

|                                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| PIC2013-2016 (PhaseII)              | 289.403,22€         |
| Réfection voirie agricole           | 95.000,00 €         |
| PPT - Ecole communale de Sivry      | 10.947,10 €         |
| CC - Achat de praticables           | 30.000,00 €         |
| Achat fourgonnette                  | 20.631,41 €         |
| Achat véhicule                      | 12.291,18 €         |
| PIC 2013-2016 (phase III)           | 142.002,58 €        |
| IGRETEC - libération parts sociales | 30.434,99 €         |
| <b>Total en € :</b>                 | <b>630.710,48 €</b> |



## 2. SITUATION BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2016 (après M.B.) :

| <b>Service ordinaire</b> : Exercice propre | <b>Service extraordinaire</b> : Exercice propre |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Recettes: 6.952.283,48 €                   | Recettes: 5.062.949,41 €                        |
| Dépenses: 6.715.783,01 €                   | Dépenses: 5.271.030,55 €                        |
| BONI : 236.500,47 €                        | MALI : 208.081,14 €                             |

### POLICE, SURETE ET HYGIENE

Suite à la réforme de la loi sur la police intégrée du 7/12/1998, la Zone de police de la BOTTE DU HAINAUT (BOTH A) est constituée par les communes de Beaumont, Sivry-Rance, Froidchapelle, Chimay et Momignies.

Le Collège de police est composé des cinq Bourgmestres et du Chef de Zone : Mme Françoise FASSIAUX, Bourgmestre de Chimay et Présidente de la Zone de Police, M. Charles DUPUIS, Bourgmestre de Beaumont; M. Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance ; M. Willy DECUIR, Bourgmestre de Froidchapelle ; M. Albert DEPRET, Bourgmestre de Momignies.

Le Conseil de police est composé des 5 Bourgmestres et de 17 membres Echevins ou Conseillers provenant des cinq communes. Pour Sivry-Rance il s'agit de M. Christian PETIT et Mme Huguette WERION, pour la majorité, Mme Annie DEBRUXELLES, pour l'opposition.

#### LE PERSONNEL DE LA POLICE DE PROXIMITE :

Le Commissariat est installé à Rance dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie, rue Basse-Hollande n° 1.

Le Commissariat de proximité est géré par M. Guillaume ROBERT, Inspecteur Principal de Police.

Les agents de quartier sont MM, Benedict TENRET (adjoint au Chef de poste), Philippe NAGELE et Sébastien DEJONGE, tous trois Inspecteurs de Police.

Mme Karin DEMYLLE, Agent de Police, les assiste en assurant des missions de police administrative.

Le bâtiment sis route de Mons n° 74 à Sautin abrite le Commissariat Central de la Zone BOTH A dirigée par le Commissaire Divisionnaire Pierre MATON.

#### DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE POLICE :

| Compte 2003  | Compte 2004  | Compte 2005  | Compte 2006  | Compte 2007  | Compte 2008  | Compte 2009  | Compte 2010  |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 229.565,59 € | 234.156,91 € | 238.840,05 € | 282.139,00 € | 282.726,01 € | 300.723,43 € | 308.213,92 € | 312.606,65 € |
| Compte 2011  | Compte 2012  | Compte 2013  | Compte 2014  | Compte 2015  | Budget 2016  | Budget 2017  |              |
| 319.864,66 € | 332.267,02 € | 355.653,00 € | 371.235,69 € | 377.633,08 € | 377.633,08 € | 377.633,08 € |              |

#### STATISTIQUES ADMINISTRATIVES :

|                                        | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 21/11/2016 |
|----------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------------|
| Nouvelles cartes d'identité délivrées  | 891  | 1293 | 1039 | 691  | 554  | 1143 | 1474 | 974  | 765  | 634  | 1313 | 1122       |
| Titres d'identité étrangers délivrés   | 57   | 57   | 55   | 37   | 56   | 49   | 37   | 16   | 14   | 5    | 3    | 12         |
| Etrangers inscrits au registre spécial | 16   | 12   | 14   | 7    | 10   | 12   | 11   | 14   | 12   | 16   | 12   | 15         |
| Aliénés séquestrés à domicile          | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0          |
| Aliénés colloqués dans des asiles      | 1    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0          |
| Registre d'attente pour les réfugiés   | 12   | 12   | 11   | 11   | 10   | 17   | 14   | 15   | 19   | 12   | 13   | 15         |

#### ORDONNANCES – ARRÊTÉS – AUTORISATIONS DE POLICE PRISES AU 31/12/16

| COMMUNE     | DATE       | OBJET                                                  |
|-------------|------------|--------------------------------------------------------|
| Sautin      | 06/01/2016 | Essais automobiles Voies de Renlies et rue de Sourenne |
| Montbliart  | 13/01/2016 | Corrida des Perce Neige                                |
| Sivry       | 20/01/2016 | Journée carnavalesque                                  |
| Rance       | 20/01/2016 | Run & Bike                                             |
| Montbliart  | 27/01/2016 | Essais automobiles Rue de La Borne                     |
| Rance       | 09/03/2016 | Essais automobiles Rue du Moulin, Calvaire et Commerce |
| Sivry       | 16/03/2016 | Ouie en fête                                           |
| Montbliart  | 06/04/2016 | Essais automobiles Rue de la Borne                     |
| Rance       | 06/04/2016 | VTT Rancilienne                                        |
| Rance       | 06/04/2016 | Sprint de Rance                                        |
| Sivry-Rance | 06/04/2016 | Boucles Chevrotines                                    |
| Sautin      | 13/04/2016 | Essais automobiles Voies de Renlies                    |
| Rance       | 20/04/2016 | Ducasse de la Gare                                     |
| Sivry       | 27/04/2016 | Ducasse Pentecôte                                      |
| Sautin      | 11/05/2016 | Fête des voisins rue du Touquet                        |
| Sivry       | 11/05/2016 | Marché de Sivry                                        |
| Sivry       | 18/05/2016 | Fête de quartier Chaoux                                |
| Sivry       | 01/06/2016 | Fête de quartier Trieu Benoit                          |
| Sivry       | 29/06/2016 | Ducasse Assomption                                     |
| Sivry Rance | 06/07/2016 | Binche Chimay Binche                                   |

|            |            |                                     |
|------------|------------|-------------------------------------|
| Sivry      | 13/07/2016 | Grand Prix de Fourmies              |
| Montbliart | 13/07/2016 | Vide grenier                        |
| Sivry      | 27/07/2016 | VTT 3h et 6h Sivry                  |
| Sivry      | 10/08/2016 | Journée des Chevrotins              |
| Rance      | 24/08/2016 | Pause quartier Marlagne             |
| Sautin     | 07/09/2016 | Fête de la ruralité                 |
| Montbliart | 15/09/2016 | Trail                               |
| Sautin     | 19/10/2016 | Essais automobiles Voies de Renlies |
| Rance      | 07/12/2016 | Magie de Noël                       |
| Sivry      | 07/12/2016 | Salamandre rallye                   |
| Sivry      | 21/12/2016 | Marché de Nouvel An                 |
| Rance      | 21/12/2016 | Run & Bike                          |
| Montbliart | 28/12/2016 | Corrida perce-neige                 |

## ENSEIGNEMENT

Liste du personnel attaché aux écoles communales : Situation au 1<sup>er</sup> octobre 2016

|                                                          |                                                                                        |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>A. DIRECTEURS D'ÉCOLES</u></b>                     |                                                                                        |
| 1. DUPUIS Anne                                           | Implantation RANCE - rue Carrière, 1<br>Implantation SAUTIN - Rue de Sourenne, 1       |
| 2. HUBLET Olivier                                        | SIVRY Grand'place, 29                                                                  |
| 3. HENNEBERG Isabelle                                    | GRANDRIEU rue de Sivry, 4                                                              |
| <b><u>B. CLASSES PRIMAIRES</u></b>                       |                                                                                        |
| 1. BERNARD Vincent                                       |                                                                                        |
| 2. HUBLET Olivier                                        | Direction avec classe                                                                  |
| 3. BOGERS Virginie                                       |                                                                                        |
| 4. BOULLET Stéphanie                                     |                                                                                        |
| 5. CASSEL Audrey                                         |                                                                                        |
| 6. CASSEL Aurore                                         |                                                                                        |
| 7. CUVELIER Elodie                                       |                                                                                        |
| 8. DERMONNE Laurence                                     | I.C. partielle à 1/5e temps du 1er/09/15 au 30/04/2017.                                |
| 9. DUPUIS Anne                                           | Directrice sans classe                                                                 |
| 10. GOSSET Maïté                                         |                                                                                        |
| 11. HENNEBERG Isabelle                                   | Direction avec classe                                                                  |
| 12. HUART Sophie                                         |                                                                                        |
| 13. LAMBERT Françoise                                    | I.C. mi-temps + Congé pr exercer autre fonction ( 8 P morale) - décret 12/07/1990)     |
| 14. LELEU Sabine                                         | Congé prestations réduites mi-temps pr raisons familiales du 1er/10/2016 au 30/6/2017. |
| 15. MEERTENS Fanny                                       |                                                                                        |
| 16. MORIAME Sabine                                       |                                                                                        |
| 17. POINT Isabelle                                       |                                                                                        |
| 18. TITECA Cristelle                                     |                                                                                        |
| 19. DE RONCHI Mélanie                                    |                                                                                        |
| 20. FONTENELLE Marie                                     |                                                                                        |
| 21. HUBERT Christophe                                    | En incapacité suite à un accident sur le chemin du travail                             |
| 22. LOUGUET Emilie                                       |                                                                                        |
| 23. DE BONT Yessica                                      | Intérim d'Isabelle POINT                                                               |
| <b><u>C. CLASSES MATERNELLES</u></b>                     |                                                                                        |
| 1. CHENE Véronique                                       |                                                                                        |
| 2. DALOZE Pascale                                        |                                                                                        |
| 3. DEMEULDRE Fabienne                                    |                                                                                        |
| 4. EINSWEILER Dominique                                  |                                                                                        |
| 5. HENNEBERG Marianne                                    |                                                                                        |
| 6. MORMAL Sandrine                                       |                                                                                        |
| 7. NOULIN Nadine                                         |                                                                                        |
| 8. CAMBIER Caroline                                      |                                                                                        |
| 9. SELVAIS Elodie                                        |                                                                                        |
| 11. GILMONT Méliissa                                     | Assistante maternelle – statut PTP                                                     |
| 12. PETIT Armande                                        | Assistante maternelle – statut PTP                                                     |
| 13. DRAUX Laurye                                         | Maître de psychomotricité                                                              |
| 14. GRANDJEAN Benjamin                                   | Maître de psychomotricité                                                              |
| <b><u>D. MAITRES DE MORALE LAIQUE</u></b>                |                                                                                        |
| 1. LAMBERT Françoise                                     |                                                                                        |
| <b><u>E. MAITRE DE PHILOSOPHIE ET DE CITOYENNETE</u></b> |                                                                                        |
| 1. VERHEYDEN Véronique                                   |                                                                                        |

|                                                  |                                                                          |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>F. MAITRES DE RELIGION CATHOLIQUE</b>         |                                                                          |
| 1. COCLET Carole                                 |                                                                          |
| <b>G. MAITRE D'EDUCATION PHYSIQUE</b>            |                                                                          |
| 1. LATOUR Dimitri                                |                                                                          |
| 2. FOSTIER Radjah                                | Définitif + intérim de D. Latour                                         |
| 3. GRANDJEAN Benjamin                            | Payé sur fonds propres de la Commune pour 4/24ème + Intérim de D. Latour |
| 4. ERNEST Nicolas                                | Intérim de D. Latour                                                     |
| <b>H. MAITRE DE RELIGION PROTESTANTE</b>         |                                                                          |
| DEL TUFO Aurélie                                 | En disponibilité pour perte partielle de charge pour 6/24ème             |
| <b>L. MAITRE DE SECONDE LANGUE (néerlandais)</b> |                                                                          |
| BOUDART Cécile                                   |                                                                          |

**NOMBRE D'ELEVES INSCRITS PAR ECOLE - TOTAL PRIMAIRE (30/09/2016) + MATERNELLE (30/09/2016)**

| ANNEE SCOLAIRE | SIVRY | RANCE | SAUTIN | GRANDRIEU | TOTAL |
|----------------|-------|-------|--------|-----------|-------|
| 1985-1986      | 132   | 162   | 46     | 38        | 378   |
| 1986-1987      | 125   | 140   | 49     | 37        | 351   |
| 1987-1988      | 118   | 148   | 49     | 42        | 357   |
| 1988-1989      | 122   | 150   | 49     | 46        | 367   |
| 1989-1990      | 134   | 142   | 51     | 49        | 376   |
| 1990-1991      | 121   | 135   | 46     | 43        | 345   |
| 1991-1992      | 125   | 151   | 49     | 54        | 379   |
| 1992-1993      | 120   | 166   | 45     | 56        | 387   |
| 1993-1994      | 111   | 171   | 42     | 48        | 372   |
| 1994-1995      | 122   | 172   | 43     | 49        | 386   |
| 1995-1996      | 115   | 180   | 48     | 46        | 389   |
| 1996-1997      | 108   | 166   | 48     | 47        | 369   |
| 1997-1998      | 113   | 169   | 52     | 44        | 378   |
| 1998-1999      | 109   | 181   | 54     | 42        | 386   |
| 1999-2000      | 107   | 182   | 54     | 42        | 385   |
| 2000-2001      | 88    | 185   | 51     | 56        | 380   |
| 2001-2002      | 91    | 173   | 46     | 51        | 361   |
| 2002-2003      | 85    | 172   | 42     | 52        | 351   |
| 2003-2004      | 84    | 182   | 42     | 60        | 368   |
| 2004-2005      | 89    | 176   | 38     | 66        | 369   |
| 2005-2006      | 118   | 140   | 38     | 75        | 371   |
| 2006-2007      | 118   | 154   | 37     | 80        | 389   |
| 2007-2008      | 115   | 164   | 47     | 82        | 408   |
| 2008-2009      | 125   | 158   | 43     | 83        | 409   |
| 2009-2010      | 136   | 203   |        | 89        | 428   |
| 2010-2011      | 144   | 200   |        | 87        | 431   |
| 2011-2012      | 155   | 189   |        | 86        | 430   |
| 2012-2013      | 156   | 197   |        | 82        | 435   |
| 2013-2014      | 150   | 198   |        | 77        | 425   |
| 2014-2015      | 151   | 181   |        | 78        | 410   |
| 2015-2016      | 161   | 191   |        | 71        | 423   |
| 2016-2017      | 156   | 181   |        | 66        | 403   |

~~~~~

PATRIMOINE

Aliénations de l'exercice 2013

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
SAUTIN - Section G 588 l	22 a 10 ca	57.000 €
SAUTIN - Section C 11 a pie et 12 pie	2 a 20 ca	5.500 €
MONTBLIART - Désaffectation partie chemin n° 7	4 a 16 ca	3.675 €
SIVRY - Section F 603 w, 603 v et 603 k pie	22 a 71 ca	14.882 €
RANCE - Section A 14 z	11 a 40 ca	50.000 €
RANCE - Section A 11 m3	2 ha 37 a 94 ca	17.500 € (acte prévu le 13/11/2013)
	3 ha 00 a 51 ca	148.557 €
SAUTIN - Section G 588 l	22 a 10 ca	57.000 €
SAUTIN - Section C 11 a pie et 12 pie	2 a 20 ca	5.500 €

Aliénations de l'exercice 2014

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
SAUTIN - Section B 375, 376, 377 et 385 d	57 a	8.550 €

SIVRY - Section F 571 v2 pie	4 a 16 ca	3.120 €
------------------------------	-----------	---------

Aliénations de l'exercice 2015

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
SAUTIN - Section G 582 z pie	50 a	8.750 €

Aliénations de l'exercice 2016

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
Rance - Section C - 369b,370,371 v	1 ha 09 a 30 ca	21.372
Sivry - section G - 165 pie, 181/02 pie, 146/02 pie, 146a, 166 et 166/02	53 a 60 ca	10.452
Sivry - section G - 154b, 160, 161, 163 p, 164 c, 180, 181, 181/02 pie, 192, 163 pie, 178, 179, 166, 146a, 146/02, 165	4 ha 41 a 54 ca	86.100
Sautin - section B 385 c et 386	35 a 90 ca	6.903
Sautin - section G 583 v	2 ha 21 a 93 ca	72.787,40

Acquisitions de l'exercice 2012

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
SIVRY - Section A 419 e2 pie (ecole)	5 a 83 ca	11.660 €
SIVRY - Section A 419 n pie (ecole)	83 ca	1.660 €
SIVRY - Section A 558 a pie (ecole)	2 a 88 ca	5.760 €
RANCE - Section D 353 s2, 353 g (Chardon)	19 a 69 ca	135.000 €
TOTAL	29 a 23 ca	154.080 €

Acquisitions de l'exercice 2013

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
Néant		

Acquisitions de l'exercice 2014

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
Ancienne maison gendarmerie rue Basse Hollande, 1d		105.000 €

Acquisitions de l'exercice 2015

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
Néant		

Acquisitions de l'exercice 2016

LOCALISATION	SUPERFICIE	SOMME
Néant		

Locations d'immeubles

Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008
11.610,12 €	22.028,46 €	25.490,78 €	26.229,68 €	22.898,37 €	26.249,00 €	27.242,64 €	46.099,55 €	60.902,19 €
Compte 2000	Compte 2010	Compte	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte	Budget 2016	Budget 2017
34.064,39 €	45.047,20 €	61.869,70 €	38.760,43 €	28.617,84 €	45.521,49 €	41.133,87 €	46.884,32 €	45.076,82 €

Locations Chasse et Pêche

Compte	Compte	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
2.958.937	3.102.136	3.200.678	3.442.906	3.351.388	87.748,78 €	89.073,72 €	94.977,58 €
Compte	Compte	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010
92.192,52 €	89.730,29 €	90.092,77 €	91.943,22 €	93.792,36 €	95.564,44 €	105.461,04 €	108.092,10 €
Compte	Compte	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2017	
108.873,79 €	114.298,13 €	117.577,8 €	123.390,47 €	113.382,21 €	115.622,13 €	115210,57	

Ventes de bois et futaie

Compte 1995	Compte 1996	Compte 1997	Compte 1998	Compte 1999	Compte 2000	Compte 2001	Compte 2002
5.831.268 FB	7.419.516 FB	9.550.990 FB	10.287.376 FB	3.816.127 FB	259.053,99 €	145.376,16 €	158.916,96 €
Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010
192.075,58 €	217.146,96 €	403.443,12 €	412.510,16 €	317.219,80 €	486.242,80 €	227.667,80 €	311.357,50 €
Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Budget 2016 amendé 2016	Budget 2017	
300.352,21 €	244.105,83 €	249.097,30 €	329.460,12 €	222.000 €	232.004,17 €	235.000 €	
	39.403,00 €	33.031,35 €	29.881,64 €	45.000 €	30.000 €	30.000 €	

Fait à Sivry-Rance, le 30/11/2016.

Le Directeur général,



J.J. GUILLAUME

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Bourgmestre,



J-F. GATELIER



16. BUDGET COMMUNAL ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE 2017 : Arrêt.

Attendu qu'il y a lieu d'arrêter le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2017 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale en exécution de l'article L1315-1 du C.D.L.D.;

Vu la circulaires budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Paul FURLAN du 30 juin 2016 relative à l'élaboration du budget communal 2017 et aux mesures prises par l'Union européenne dans le cadre du contrôle et de la publicité des données budgétaires et comptables ;

Vu les articles L1122-26, L1312-2 et L1313-1, L1314-1 et -2, L3112-1 et L3113-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que l'avis de légalité est exigé, qu'une demande afin d'obtenir cet avis a été soumise le 23 novembre 2016 au Directeur financier et que celui-ci a donné son avis de légalité favorable le 23 novembre 2016 ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23 & 2, du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ;

DECIDE, PAR 11 OUI, 3 NON et 1 ABSTENTION POUR L'EXERCICE ORDINAIRE ;

M. André COLONVAL justifiant son abstention pour le budget ordinaire du fait que la location de certains bâtiments ne devraient plus apparaître et que le taux du précompte immobilier est supérieur au maximum recommandé.

DECIDE, PAR 11 OUI, 3 NON et 1 ABSTENTION POUR L'EXERCICE EXTRAORDINAIRE ;

M. André COLONVAL justifiant son abstention du fait que la souscription de nouveaux emprunts d'un montant ± de 1.600.000€ entraînerait un solde à rembourser important risquant d'hypothéquer l'avenir.

Article 1 : d'arrêter le budget de l'exercice 2017 comme suit :

Budget 2017	recettes	dépenses	Résultat budgétaire Boni/mali
Service ordinaire ex. propre	6.414.447,45	6.225.385,85	+ 189.061,60
Résultat global	6.493.199,00	6.235.285,85	+ 257.913,15
Service extraordinaire ex. propre	6.076.391,33	5.923.339,17	+ 153.052,16
Résultat global	9.871.751,63	7.642.099,65	+ 2.229.651,98

Article 2 : de transmettre le présent budget aux Autorités de tutelle aux fins d'approbation ainsi qu'aux organisations syndicales représentatives.



17. SUBVENTION COMMUNALE 2016 – Décisions des Collèges communaux des 5 et 24/10/2016 conformément à l'art. L1122-37 §2 du CDLD : Prise de connaissance.

Vu le décret du 31 janvier 2013, notamment l'article 32, (MB14/02/2013) et entré en vigueur le 1er juin 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation réformant la législation applicable aux subventions attribuées par les collectivités décentralisées ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 de Monsieur Paul FURLAN Ministre Wallon des pouvoirs locaux et de la Ville relative à la procédure d'octroi et du contrôle des subventions et réformant à la fois sur les règles organiques relatives aux subventions, sur les règles de répartition de compétences spécifiques aux communes et aux provinces, ainsi que sur la tutelle administrative applicable aux subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 04 février 2016 donnant délégation au Collège communal, à charge d'en faire rapport au Conseil communal lors d'une dernière séance de l'année budgétaire ;

Vu les délibérations des Collèges communaux des 5 et 24 octobre 2016 valant rapport d'évaluation positive et décidant de l'octroi des subventions communales telles que reprises aux annexes du budget 2016 ;

Vu les articles L1122-30, L1122-37, L2212-32 §6, L3121-1 à 8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

PREND CONNAISSANCE :

ART.1 : Conformément à l'article L1122-37 § 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, des décisions des Collèges communaux des 5 et 24 octobre 2016 décidant d'établir un rapport d'évaluation positive à l'encontre des associations suivantes pour la liquidation des subsides communaux 2016 :

Articles budgétaires :

Montant du subside :

56102/33201

Office communal du Tourisme de Sivry-Rance

27.000 €

72201/33201

ASBL Via Perfecta de Baileux

2.500 €

761/33202

Scouts de Rance 8ème Thiérache

250 €

762/33202

Chorale Ste Aldegonde de Rance

250 €

Chorale " La Clé de Sivry"

250 €

Royale Fanfare communale de Sivry

870 €

Ensemble "Motivation" de Sivry

250 €

Art en notre Botte de Sivry

250 €

Confrérie de la Gâte d'or de Sivry

250 €

Club des véhicules anciens de Sivry-Rance

250 €

Association des commerçants de Rance

250 €

Association Montbiau-solidaire	250 €
Cercle des astronomes amateurs de la Botte du Hainaut	250 €
Accueil, Renaissance et Renouveau pour les enfants de Tchernobyl	250 €
Académie de Musique et de Danse de la Botte du Hainaut	3.720 €
ASBL Espace Nature de la Botte du Hainaut	5.000 €
ASBL SHRR - Musée du Marbre	5.000 €

763/33202

Amicale neutre 3 x 20 "La Rançoise"	250 €
Amicale des pensionnés de Sivry	250 €
FNC Association Patriotique de Sivry-Rance	350 €
Comité des fêtes de Sivry	1.340 €
Comité des fêtes de Rance	845 €
ASBL Ducasse du Calvaire	250 €

764/33202

Les Coureurs de la Thure de Sautin	100 €
Sivry-gym	200 €
Asbl Racing club de Rance	750 €
Pétanque "Les Fagnards" de Sivry	200 €
Asbl "Etoile chevrotine"	500 €
Asbl " la Palette rançoise"	500 €
Association "La Boule chevrotine"	100 €

767/33202

ASBL Bibliothèque communale de Sivry-Rance	10.405 €
--	----------

778/33202

ASBL Territoires de la mémoire	125 €
--------------------------------	-------

79090/33201

Action laïque de Sivry-Rance	1.240 €
------------------------------	---------

834/33202

ASBL La Maison des Aînés "Au fil du temps"	3.225 €
--	---------

835/43501

ASBL "Les petits pas de la Botte"	4.104 €
-----------------------------------	---------

835/33202

ONE de Rance	200 €
ONE de Sivry	200 €

84901/33202

CHOC	100 €
------	-------



18. MODIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE A MONTBLIART – Modification d'une partie du chemin n° 8 et déplacement d'une partie de l'assiette du sentier n° 30 : Accord de principe.

Vu le décret du 06 février 2014 du Gouvernement wallon relatif à la voirie communale, et notamment son chapitre 1er traitant de la création, modification et suppression des voiries communales par les autorités publiques ou les particuliers ;

Considérant la demande de M et Mme LOBET-GRAVEEL, M.et Mme DARDENNE-LEVEQUE et Mme Bernadette PETIT, demeurant respectivement rue Ploys n°31a, rue Ploys 31B et rue Gobert n°9 à 6470 MONTBLIART, tendant au rétrécissement d'une partie du chemin n° 8 et le déplacement d'une partie de l'assiette du sentier n°30 à MONTBLIART ;

Attendu que les requérants sont propriétaires riverains;

Considérant que les demandeurs souhaitent acheter les devantures de leur propriété ;

Considérant qu'il y a donc lieu de désaffecter cette partie du domaine public afin de pouvoir vendre cette dernière;

Attendu qu'il est cohérent de modifier ladite voirie nommée rue Ploys à 6470 MONTBLIART, (inscrite comme chemin n° 8 à l'atlas des chemins), ainsi qu'une partie de l'assiette du sentier n°30 ;

Vu la demande introduite par M et Mme LOBET-GRAVEEL, M.et Mme DARDENNE-LEVEQUE et Mme Bernadette PETIT précités, datée du 13 mai 2016;

Vu le projet de modification à la voirie vicinale y relatif, dressé en date du 30 août 2016 par Monsieur Pascal BOECKX, Géomètre-Expert;

Attendu que cette modification n'est pas de nature à compromettre la propreté, la salubrité, la sureté, la tranquillité, la convivialité ou la commodité de passage dans les espaces publics; qu'elle vise à régulariser une situation existante;

Attendu qu'en application de la procédure de première instance prévue par le décret du 6 février 2014, le Collège communal a soumis la demande à enquête publique conformément aux modalités décrites à la section 5 dudit décret;

Considérant que l'enquête publique, ouverte du 24 octobre au 25 novembre 2016, n'a rencontré aucune réclamation;

Considérant que le Collège communal, réuni en séance du 30 novembre 2016, a émis un avis favorable sur la demande de M et Mme LOBET-GRAVEEL, M.et Mme DARDENNE-LEVEQUE et Mme Bernadette PETIT précités, tendant au rétrécissement d'une partie du chemin n° 8 repris à l'atlas des chemins vicinaux de Montbliart; que cette demande et les résultats de l'enquête publique seront soumis au Conseil communal;

Considérant qu'une partie de la modification envisagée (du côté de la propriété de M. et Me LOBET-GRAVEEL) concerne une mare ;

Considérant la nécessité de conserver cette zone humide dans le domaine public ;

Vu les pièces du dossier;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 – d'émettre un accord de principe sur le projet de modification de voirie vicinale introduit par M et Mme LOBET-GRAVEEL, M.et Mme DARDENNE-LEVEQUE et Mme Bernadette PETIT, tendant au rétrécissement d'une partie du chemin n° 8, ainsi qu'au déplacement d'une partie de l'assiette du sentier n°30, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Montbliart conformément aux plans dressés, en date du 30/08/2016 par Monsieur Pascal BOECKX, Géomètre-Expert;

Article 2 – de demander aux requérants de modifier le projet tel que soumis au Conseil Communal en tenant compte du maintien de la zone humide dans le domaine public.



Vu le décret du 06 février 2014 du Gouvernement wallon relatif à la voirie communale, et notamment son chapitre 1er traitant de la création, modification et suppression des voiries communales par les autorités publiques ou les particuliers ;

Considérant la demande de M et Mme LOBET-GRAVEEL, M.et Mme DARDENNE-LEVEQUE et Mme Bernadette PETIT, demeurant respectivement rue Ploys n°31a, rue Ploys 31B et rue Gobert n°9 à 6470 MONTBLIART, tendant au rétrécissement d'une partie du chemin n° 8 et le déplacement d'une partie de l'assiette du sentier n°30 à MONTBLIART ;

Attendu que les requérants sont propriétaires riverains;

Considérant que les demandeurs souhaitent acheter les devantures de leur propriété ;

Considérant qu'il y a donc lieu de désaffecter cette partie du domaine public afin de pouvoir vendre cette dernière;

Attendu qu'il est cohérent de modifier ladite voirie nommée rue Ploys à 6470 MONTBLIART, (inscrite comme chemin n° 8 à l'atlas des chemins), ainsi qu'une partie de l'assiette du sentier n°30 ;

Vu la demande introduite par M et Mme LOBET-GRAVEEL, M.et Mme DARDENNE-LEVEQUE et Mme Bernadette PETIT précités, datée du 13 mai 2016;

Vu le projet de modification à la voirie vicinale y relatif, dressé en date du 30 août 2016 par Monsieur Pascal BOECKX, Géomètre-Expert;

Attendu que cette modification n'est pas de nature à compromettre la propreté, la salubrité, la sureté, la tranquillité, la convivialité ou la commodité de passage dans les espaces publics; qu'elle vise à régulariser une situation existante;

Attendu qu'en application de la procédure de première instance prévue par le décret du 6 février 2014, le Collège communal a soumis la demande à enquête publique conformément aux modalités décrites à la section 5 dudit décret;

Considérant que l'enquête publique, ouverte du 24 octobre au 25 novembre 2016, n'a rencontré aucune réclamation;

Considérant que le Collège communal, réuni en séance du 30 novembre 2016, a émis un avis favorable sur la demande de M et Mme LOBET-GRAVEEL, M.et Mme DARDENNE-LEVEQUE et Mme Bernadette PETIT

précités, tendant au rétrécissement d'une partie du chemin n° 8 repris à l'atlas des chemins vicinaux de Montbliart; que cette demande et les résultats de l'enquête publique seront soumis au Conseil communal;

Attendu que le Conseil communal doit statuer dans les 75 jours à dater de la réception de la demande;

Vu les pièces du dossier;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 – d'approuver le projet de modification de voirie vicinale introduit par M et Mme LOBET-GRAVEEL, M. et Mme DARDENNE-LEVEQUE et Mme Bernadette PETIT, tendant au rétrécissement d'une partie du chemin n° 8, ainsi qu'au déplacement d'une partie de l'assiette du sentier n°30, repris à l'atlas des chemins vicinaux de Montbliart conformément aux plans dressés, en date du 30/08/2016 par Monsieur Pascal BOECKX, Géomètre-Expert;

Article 2 – de charger le Collège communal d'informer et notifier, de cette décision, le public, les propriétaires riverains, le demandeur et le Gouvernement wallon ou son délégué, suivant les modalités prévues par l'Article 17 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.



19. ENSEIGNEMENT – MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT DE TRAVAIL : Adoption.

Vu la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail, modifiée par la loi du 18 décembre 2002, la rendant applicable depuis le 1^{er} juillet 2003 à l'ensemble du secteur public, personnel enseignant y compris;

Vu la décision adoptée à l'unanimité le 22 octobre 2015 par la Commission paritaire communautaire de l'enseignement fondamental officiel subventionné portant révision de la décision prise en date du 13 mars 2013 fixant le cadre du règlement de travail ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 mars 2016 donnant force obligatoire à la décision adoptée le 22 octobre 2015 par ladite commission paritaire (publication au Moniteur Belge du 18 avril 2016) ;

Vu le nouveau modèle obligatoire de règlement de travail pour l'enseignement officiel subventionné établi par la Commission paritaire centrale de l'enseignement officiel subventionné – circulaire n° 5775 pour l'enseignement fondamental ordinaire;

Vu le règlement de travail adopté par le Conseil Communal du 28 août 2014 applicable à l'ensemble du personnel enseignant du réseau fondamental officiel subventionné ;

Vu la nécessité d'adapter le règlement de travail existant afin de le mettre en conformité avec le cadre fixé par ladite Commission paritaire;

Vu l'affichage du règlement de travail ainsi adapté dans les locaux de chaque établissement scolaire pour consultation par l'ensemble des membres du personnel concernés ;

Vu les remarques émises et l'avis favorable formulé par la CoPaLoc en séance du 5 octobre 2016 ;

Vu la loi organique de l'enseignement maternel et primaire et les prescriptions légales prévues en la matière ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – CDLD ;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

ART. 1^{er} – d'adopter le règlement de travail, ci-annexé, mis en conformité avec le cadre fixé par la Commission paritaire, applicable à l'ensemble du personnel enseignant du réseau fondamental officiel subventionné soumis aux dispositions :

- du décret du 06 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidie de l'enseignement officiel subventionné (à l'exception de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement artistique à horaire réduit) ;
- du décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des périculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- du décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion.

A l'exception : des catégories du personnel enseignant non statutaire (PTP, APE, ACS).

ART 2 : De considérer le « Règlement de travail » en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.

ART. 3 – de transmettre pour information le présent règlement à l'Inspection des lois sociales, Direction du Hainaut - Centre Albert, Place Albert Ier, 4 – 6000 Charleroi.



20. OCTROI D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE AUX MEMBRES EXTERIEURS DU JURY D'EXAMEN DE RECRUTEMENT : Décision à prendre.

Vu les délibérations du Conseil communal de Sivry-Rance du 29/12/2005 arrêtant les statuts administratif et pécuniaire applicables aux membres du personnel communal à l'exception du personnel enseignant, en ce compris les contractuels, sauf en ce qui concerne les dispositions dont ils sont expressément exclus et approuvées par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut en date du 23/02/2006, modifié à ce jour ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29/12/2005 fixant le cadre définitif du personnel administratif, du personnel technique et du personnel ouvrier approuvé par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut en date du 23/02/2006 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27/04/2006 apportant des modifications aux statuts administratif et pécuniaire et au règlement de travail selon la demande du Collège provincial ;

Considérant que dans le cadre du personnel administratif, des emplois sont vacants aux grades du niveau D de l'échelle D.4;

Vu la proposition du Collège communal de procéder au recrutement statutaire de 2 employés d'administration de niveau D à l'échelle D.4;

Vu la décision du Conseil communal du 9/11/2016 décidant de charger le Collège communal de l'organisation de l'examen relatif au recrutement statutaire de 2 employés d'administration de niveau D à l'échelle D.4. , conformément au statut administratif approuvé;

Vu la décision du Collège communal du 9/11/2016 arrêtant les conditions de recrutement exigées, la forme, le délai de présentation des candidatures et constituant la commission de sélection chargée d'évaluer les différentes épreuves des examens, laquelle est composée de Mme Anne AELGOET, Directeur général de la Commune de Froidchapelle, M. Stéphane WOLTECHE, Directeur général de la Ville de Chimay, de M. Jean-Jacques GUILLAUME, Directeur général de la Commune de Sivry-Rance et de Mme Isabelle Mostert, gestionnaire des ressources humaines au sein de l'Administration Communale de Sivry-Rance;

Vu la décision du Collège communal du 16/11/2016 fixant les dates des différentes épreuves des examens au jeudi 24 novembre et au mardi 29 novembre 2016;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1213-1 et suivants;

DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 – D'octroyer aux membres extérieurs du jury d'examen chargés d'évaluer les différentes épreuves de recrutement, une indemnité forfaitaire d'un montant de 80,- € pour l'ensemble de leurs prestations.



HUIS CLOS :



PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J-J. GUILLAUME.

J-F. GATELIER